

PAIX DE L'ANNONCEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 48 fr. — Paris, Trois mois, 15 francs. — Six mois, 28 francs. — Un an, 52 francs. Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Salaire, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, etc.

NOUVELLES DU JOUR

Le Budget de 1891. Paris, 20 décembre. — La présentation avec laquelle le Sénat vote les divers articles du budget n'est pas sans provoquer, chez plus d'un membre de cette assemblée, le sentiment d'un profond mécontentement. D'autres, plus habitués aux faiblesses de la Chambre haute, se contentent de faire ressortir le ridicule d'une semblable hâte après les promesses de sévérité faites dans les réunions de groupe.

La Bourse de Paris. Paris, 20 décembre. — Les scènes de désordre d'hier ne sont pas renouvelées aujourd'hui à la Bourse, mais les cours s'en sont ressentis. Les affaires sont presque nulles; il paraît, toutefois, que la fermeture n'aura lieu que le 24.

Les Irredentistes italiens. Rome, 20 décembre. — Le budget concernant la République italienne sera discuté, vendredi, à Draguignan. M. Vuillef, procureur de la République, soutiendra l'accusation.

Une rixe à Sofia. Sofia, 20 décembre. — Le président de la Chambre, M. Slakoff, rencontrant un rédacteur de journal dont il avait à se plaindre, l'a frappé de coups de canne plomée sur la tête. Un autre s'en est suivi; quelques journalistes ont été tirés à revolver.

Les congrégations. Paris, 20 décembre. — Le ministre des finances, quand vint à son tour de discuter le budget, a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la suppression de ces établissements, mais qu'il ne les supprimerait pas.

Le dévouement de Padlewski. Vienne, 20 décembre. — Les recherches officielles ont montré, sans qu'il soit permis de conclure, qu'un doute, que jusqu'à Padlewski n'est pas embarras à Trieste sur l'Amérique.

La Commission des douanes. Paris, 20 décembre. — La Commission des douanes s'est occupée de matières minérales; elle a proposé la modification suivante: marbre de moins de 4 centimètres de fr. 50 et 3 fr. 50; le même droit à été appliqué aux pierres lithographiques avec dessein; h et 4 francs sur le kaolin; les droits sont portés à 1 fr. 25 et 0 fr. 75 sur la glace; le soufre brut est exempt, mais raffiné il est soumis aux droits de 3 fr. et 2 fr. 50; droits sur la houille réservés; sur la cire minérale brute, les droits sont fixés à 22 et 17 centimes et sur la même raffinée de 40 et 30 centimes.

Le conseil des ministres. Paris, 20 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Les caisses de retraites. M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, a soumis à l'approbation du conseil un projet de loi constituant un privilège au profit des ouvriers et des employés pour les sommes par eux déposées dans les caisses de retraites et de prévoyance, et donnant un droit de gage au profit des mêmes intéressés sur les sommes ou valeurs déposées à la caisse des dépôts et consignations au bénéfice des mêmes caisses.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DE CASSATION. M. Fallières, ministre de la justice, a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel M. Accarias, professeur à la faculté de droit de Paris, ancien inspecteur général des facultés de droit, est nommé conseiller à la cour de cassation en remplacement de M. Rapin, décédé.

L'ACCIDENT DU «REQUIN». Le conseil s'est ensuite occupé de quelques malheurs qui se sont produits à la carène du cuirassé gariboldi le Requid, lors de sa mise en cale de radoub, à Cherbourg, pour y être réparé. M. Harbey, ministre de la marine, a présenté une enquête pour vérifier l'exactitude des faits, en constatant l'importance et en établissant au besoin les responsabilités.

NOS GRANDES FRANÇAISES

L'exploit de M. de Labryère préoccupe énormément l'opinion et partage les honneurs de l'actualité avec le procès d'Eyraud et de Gabrielle Bompard. L'exploit de M. de Labryère est devenu aussi célèbre que celui de Mahomet comme l'héroïque, marquera la date de la grande émancipation du reportage.

Seuls, les acceptés endurcis pourront comparer ces nobles récriminations aux plaintes d'un premier sujet, qui se voit brusquement retirer un rôle amoureux répété.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Quant à la population ouvrière des villes, sa situation a empiré sous plusieurs rapports. Au point de vue du logement, par exemple, le contrat est devenu plus amer, parce que l'artisan habite toujours le modeste échoppé qu'occupait son aïeul, tandis que la demeure du riche a accueilli un confort ignoré de ses pères.

Voici le texte de cette lettre : « Londres, 21 novembre 1890. Monsieur l'abbé, »

« Si la France arrive la première à adopter le principe de l'examen et du jugement des justes causes de guerre comme nécessaire préalable à toute déclaration de guerre par le chef d'Etat et par le Parlement, la France aura donné un noble exemple à nos frères de l'étranger, et nous aurons évité de nous précipiter dans les mêmes fautes que nous avons commises dans le passé. »

« Nous espérons donc, Monsieur l'abbé, qu'à l'occasion de la discussion de ce projet de loi, vous voudrez bien nous adresser quelques lignes sur ce point, et nous vous en serions très reconnaissant. »

« Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma profonde considération. »

« Le président du Comité, »

« Le projet de loi adopté par 387 voix contre 38. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la régularisation de décrets et l'ouverture de crédits spéciaux, et de crédits au titre des dépenses de l'Université qui n'ont pas été inscrits au budget. »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

« M. Bourgeois. — En votant les crédits, la Chambre voudra attester sa volonté de défendre l'enseignement de l'Université qui est le nôtre contre toutes les attaques. (Applaudissements à gauche.) »

L'AFFAIRE GOUFFÉ

AVANT L'AUDIENCE. Dernière journée, température délicate, soleil de printemps, plaidoiries et verdict. C'est dire si le palais est assésé.

« Les femmes, comme toujours, sont en majorité. Quelques habitués, en attendant l'ouverture des débats, s'amusent à discuter sur l'issue du procès. »

« Eyraud, qui semble avoir fait le sacrifice de sa vie, cause tranquillement avec son avocat, M. Decori; Gabrielle Bompard paraît très fatiguée; elle est pâle et des rougeurs subites lui montent à la figure. »

« Elle a, parait-il, passé une fort mauvaise nuit et paraît fort épuisée. M. Floquet, le médecin du palais de justice, se place derrière elle pour lui donner ses soins, et lui parle à l'oreille. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

« M. Decori, de Beaurepaire commença immédiatement son discours. On nous a demandé hier justice au nom de deux jeunes orphelins, je viens, à mon tour, vous le demander au nom de deux autres orphelins. »

commencé à avoir peur. « Vous donc, il nous regardait dit-elle à son complice. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »

« Il est rentré après de sa femme et de sa fille, les mains encroûtes toutes souillées du sang de sa victime. »